

## **PV de l'assemblée générale du 4 avril 2014**

Lieu : CTS Bienne

Heure : 14h00 à 16h30, suivant une matinée technique sur le thème des matériaux polluants dans le bâtiment et un lunch

Membres présents : 56

Membres excusés : 22

Droit de voix : 48

Annexes au PV :

- Rapport annuel 2013
- Comptabilité 2013
- Rapport des réviseurs
- Plan d'action 2014

Ordre du jour :

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2013
3. Rapport annuel 2013
4. Comptes 2013
5. Rapport des réviseurs
6. Approbation des comptes et décharge du comité
7. Budget 2014
8. Montant des cotisations
9. Election du comité
10. Plan d'action 2014
11. Divers

## **1. Ouverture et mot de bienvenue**

Ouverture de l'AG 2014 et bienvenue par le Président, Daniel Bürgi

L'accent sera mis sur l'importance de clarifier l'avenir de l'association face aux thèmes des autres polluants du bâtiment vus dans la matinée technique, ainsi que la définition des exigences en matière de formation. Par conséquent, la partie administrative sera présentée rapidement.

Présentation du comité et des fonctions de chacun :

Mme Nadia Karmass : Groupe de travail formation et contacts avec les autorités romandes

M. Daniel Bürgi : Président et contacts avec les autorités alémaniques

M. Christoph Nägeli : Groupe de travail soumissions

M. Gustavo Milani : Groupe de travail MSCA (matériaux susceptibles de contenir de l'amiante)

M. Léonard Murisier : Trésorier

## **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2013**

Le PV est accepté par l'assemblée avec 2 abstentions.

## **3. Rapport annuel 2013**

*Relations avec la Suva*

Récente rencontre avec 2 représentants à Lucerne, marquant le début d'une collaboration.

Tableau : «**Retrait des matériaux amiantés – vue d'ensemble des mesures**» : il a été abordé durant la rencontre et l'ASCA doit envoyer ses propositions d'amélioration par écrit afin qu'une nouvelle version soit publiée par la Suva.

*Relations avec le FACH (Forum Amiante Suisse)*

Chez le FACH, un contact est déjà établi avec Dr. Martin Gschwind, représentant Suva et il a été possible d'intervenir par des prises de position :

- guide « Désamiantage : contrôles visuels et mesures de l'air ambiant ». Dans lequel une grande partie des propositions de l'ASCA ont été retenues.
- guide pour les maîtres d'ouvrage et architectes pour l'assainissement lors de transformations et démolition.

Sous l'impulsion de l'ASCA, le FACH a commencé à ébaucher des critères de formation de base et continue pour les diagnostiqueurs et conducteurs de travaux en amiante. Notre concept ébauché au sein de l'ASCA sera pris en considération par le FACH et nous en serons continuellement informés. (voir le point „formation“ dans le plan d'action, plus bas).

### *Relations avec les autorités cantonales*

Contacts réguliers avec services des cantons de Genève et Zürich en priorité et Vaud.

Relations suivies avec les cantons de Suisse orientales, dans le but de coordonner le développement mis en route, en particulier la révision de l'OTD de la KVV-Ost avec la Suisse romande.

### *Groupe de travail formation :*

Participation aux discussions avec l'Ecole d'Ingénieurs et Architectes de Fribourg (CAS qualité de l'air intérieur), l'OFSP et la suva en ce qui concerne la formation de base et continue. Ce point sera approfondi dans le plan d'action.

### *Groupe de travail MSCA*

La liste des matériaux et le tableau d'échantillonnage sont publiés sur le site internet [www.asca-vabs.ch](http://www.asca-vabs.ch). Ces outils doivent évoluer en fonction des retours d'expérience et des besoins des utilisateurs. Par conséquent, les feedbacks sont toujours les bienvenus.

### *Groupe de travail Soumissions*

Contact établi avec le CRB (Standards pour la construction).

### *Communication*

Le succès de cette journée, dont la matinée technique a attiré plus de 120 personnes démontre que l'association est dynamique et a su cibler un thème d'intérêt général.

L'association gère un site internet, y publie des nouveautés sur la branche et répond à plus de 300 demandes mail par année.

D'autre part, le nombre de membres a bien augmenté au cours de cette dernière année, passant de 109 à 135 entreprises et de 158 à 189 diagnostiqueurs.

### *Nouvelle association*

2013 a vu paraître une nouvelle association suisse pour les polluants du bâtiment, FAGES (schweizerisches Fachverband für Gebäudeschadstoffe), en suisse allemande. Cette association a été formée par six entreprises de Suisse allemande (Carbotech, Jehle, Ecosens etc.) déjà actives depuis longtemps dans le domaine des polluants du bâtiment, mais qui pour différentes raisons n'ont pas souhaité rejoindre l'ASCA. Cependant, l'ASCA a invité ces entreprises à maintes reprises et dans beaucoup de domaines, les buts des deux associations se recoupent.

Bien que du point de vue de l'ASCA, il n'y a pas de sens à avoir deux associations en Suisse se préoccupant des polluants du bâtiment, il n'y a pas de possibilité de fusion dans l'immédiat. Le souhait de l'ASCA serait de se coordonner pour éviter des confusions et harmoniser les pratiques. Depuis peu, le Président Daniel Bürgi a pu établir le contact avec le comité de FAGES dans le but d'éviter des doublons.

Une personne de l'assemblée relève qu'elle aurait apprécié que le comité informe ses membres sur la fondation de cette association, car elle a été invitée à rejoindre l'association et n'a pas su de quoi il s'agissait et comment réagir.

→ cela sera mentionné dans la prochaine newsletter.

*Le rapport annuel 2013 est adopté par l'assemblée avec une abstention.*

#### **4. Comptes 2013**

Présentation des comptes par le trésorier, Léonard Murisier.

Résultat positif de l'année de CHF 4'963.65

Les principaux frais sont liés à l'administration et l'assemblée générale, financé par les cotisations des membres.

#### **5. Rapport des réviseurs**

Monsieur Zuppinger prononce le rapport des réviseurs. La révision s'est déroulée en février par échange d'emails.

Trois membres ont payé trop alors que certains ont été rappelés au paiement des cotisations 2013 et un membre a payé ses cotisations pour 2 ans.

Remarque: les statuts ne stipulent pas ce qui se passe avec les membres qui ne paient pas leurs cotisations. Ce point est réglé par l'article 5 : « ... les membres s'engagent à se conformer aux statuts et réglementation de l'Association...», ce qui comprend de s'acquitter de ses cotisations annuelles.

Le comité précise que si un membre ne paie pas après 2 rappels, il est menacé d'exclusion. En 2013, deux membres ont été supprimés car ils n'avaient pas payé après cet avertissement.

#### **6. Approbation des comptes et décharge du comité**

Les réviseurs recommandent à l'Assemblée d'accepter les comptes.

*Les comptes sont acceptés avec une abstention.*

*Le rapport de révision est accepté avec une abstention.*

*Le comité est déchargé avec une abstention.*

#### **7. Budget 2014**

Le budget 2014 prévoit un résultat neutre. Le trésorier précise que les frais liés à journée qui a attiré particulièrement beaucoup de monde dépasseront le montant au budget.

A la suite d'une question, le comité s'engage à présenter les comptes avec plus de détails sur les frais de communication et groupes de travail lors de la prochaine assemblée générale.

*Le budget est accepté à l'unanimité.*

#### **8. Montant des cotisations**

Le montant actuel des cotisations se monte à CHF 100 par entreprise (à l'inscription) + CHF 200 par année par diagnostiquer annoncé (répondant aux critères dans les statuts).

*Le montant des cotisations accepté à l'unanimité.*

## 9. Election du comité

Se représentent : Daniel Bürgi – FRIEDLIPARTNER AG, Gustavo Milani – Econs SA, Nadia Karmass – AlterEgo et Léonard Murisier - SRP Schneller Ritz und Partner AG.

Démission : Christoph Nägeli – SGP Architekten AG (responsable du groupe de travail « soumissions »)

Christoph Nägeli quitte le comité. Son emploi du temps ne lui permet pas de maintenir ses activités au sein du comité. Le comité se sépare d'un membre important qui s'est beaucoup investi dans l'association et le Président Daniel Bürgi le remercie pour son engagement.

Présentations individuelles et nomination des candidats :

Emanuel Christen (CSD Bern) est recommandé par le comité pour reprendre la fonction de gestion du groupe de travail « soumissions ».

Monsieur Christen a étudié la géologie, travaillé pour le projet du tunnel du Lötschberg, à Liestal chez Hollinger pour les sites pollués et maintenant, il est chef du domaine des polluants de la construction chez CSD Berne. Il a suivi plusieurs formations d'expertise sur les sites pollués, amiante, planification et suivi de chantier et radon OFSP. Il est membres de l'ASCA, dont il soutient le travail et souhaite y contribuer par son expérience.

*Emmanuel Christen, ainsi que le comité sont élus à l'unanimité.*

## 10. Plan d'action 2014

### 10.1 Contacts et notoriété

En 2014, le comité souhaite donner un suivi aux contacts établis avec les autorités et augmenter la notoriété de l'ASCA. Depuis cette dernière rencontre avec la Suva, il sera plus facile d'avoir des contacts réguliers. C'est aussi avec des prises de position, que l'ASCA établit sa notoriété.

Il est aussi important d'institutionnaliser les relations avec l'OFEV, entre autres au niveau de la révision de l'OTD. La présentation en matinée est à l'état de projet, du lobbying est encore nécessaire et auprès des autorités cantonales aussi.

### 10.2 Membres

Le nombre d'adhésion doit continuer à augmenter grâce à une bonne reconnaissance de l'ASCA. Ce qui permet aussi une meilleure reconnaissance de la part des autorités.

### 10.3 Formation

Une passerelle pour valider l'expérience sera organisée en automne 2014.

Actuellement la formation est un thème d'actualité. Actuellement, pour être membre de l'ASCA, une formation de diagnostic amiante de 4 jours est demandée mais ces formations ne sont pas harmonisées. Le comité estime que c'est de la responsabilité de l'ASCA de défendre le métier de diagnostiqueur par une professionnalisation en établissant des conditions dans le domaine de la formation et l'expérience dans le domaine, non seulement de l'amiante mais des polluants du bâtiment et les conducteurs de travaux.

L'objectif de l'ASCA serait de remplacer dans le futur, la liste actuellement publiée par la Suva des diagnostiqueurs par une liste avec des exigences claires ou la liste des membres de l'ASCA.

Comme l'ASCA ne veut pas attendre une proposition du côté des autorités, elle propose de créer une commission regroupant les autorités et les organisations compétentes pour élaborer un système de formation harmonisé.

Suite à l'intervention de l'ASCA, le FACH a pris en compte ce thème de la formation et va élaborer des propositions de son côté. Cependant, il n'est pas encore clair quand il est prévu d'en avoir les résultats.

Pour aller de l'avant, le comité souhaite travailler sur une directive concernant la formation de base et la formation continue et demande à l'assemblée d'accepter un nouveau point aux statuts :

- « Le comité établit une directive qui fixe les conditions et pré-requis pour être membre de l'ASCA. La directive fixe les conditions dans les domaines de la formation (formation de base et formation continue) et de l'expérience.»

Si ce changement de statut est accepté, l'acceptation des membres augmenterait la crédibilité vis-à-vis des autorités. Toutefois, une personne de l'audience réagit sur le fait que les changements de statuts auraient dû être communiqués lors de l'invitation à l'AG. Par conséquent, il ne sera pas voté sur un changement de statut mais une discussion à lieu sur le contenu d'une telle directive.

→ Une formation continue est constituée chaque année en matinée de l'Assemblée générale, date de toute façon réservée par les membres. Il faudra ensuite prévoir d'autres formations valables pour les absents. Ceci fait partie des tâches du comité et du groupe de travail formation. D'autre part, il faut que les autres offres de formation figurent sur le site web de l'ASCA.

→ Un membre relève que les exigences actuelles pour les membres de l'ASCA sont très minimales et qu'il y a effectivement un besoin de les revoir.

→ Un mix entre expérience de terrain et formation et à trouver

→ Il faut aussi définir les exigences minimales de formation de base. Dans tous les cas, les personnes qui suivent une formation de 4 jours devraient avoir un métier de base leur permettant d'interpréter correctement les résultats d'une analyse.

→ Un canevas pour la rédaction des rapports conformes est demandé. Il n'est pas nécessaire de faire ce canevas car il s'agit de suivre les points du cahier des charges.

→ L'ASCA doit augmenter sa crédibilité et ceci n'est possible que si les exigences vis-à-vis des membres sont rehaussées, par exemple par de la formation continue et examen, au moins un rapport à présenter et qui sera vérifié selon le cahier des charges.

Après toutes ces discussions, l'assemblée est invitée à se prononcer sur les points suivants :

- **Augmentation des exigences** : ½ journée par jour (participation à la matinée technique de l'ASCA, participation à un séminaire, une conférence sur les polluants du bâtiment ou toute formation en lien avec ce thème).

*Accepté par la majorité avec 3 abstentions*

- **Exigences minimales de pratique** : lors de leur demande d'adhésion, les nouveaux candidats présentent un rapport au comité. Celui-ci doit remplir les exigences du cahier des charges de l'ASCA.

*Accepté par la majorité, 5 voix contre*

- **Directive de formation de base et formation continue** : accompagné d'un groupe de travail, le comité peut éditer une directive interne à l'ASCA sur les thèmes de la formation de base, la formation métier, la formation continue et l'expérience, qui sera présentée à la prochaine AG

*Accepté par la majorité avec 3 abstentions*

- **Cahier des charges autres polluants du bâtiment** : le comité peut s'atteler à un cahier des charges pour le diagnostic des autres polluants du bâtiment.

*Accepté par la majorité avec 1 abstention*

## **MSCA**

Il existe plusieurs listes sur les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et le but de l'ASCA serait de les harmoniser. Il est éventuellement déjà question de faire une liste commune avec la Suva.

La question du faiblement/fortement aggloméré posée fréquemment a une réponse claire : en assainissement, le fortement aggloméré devient faiblement aggloméré.

Feedback : un membre a trouvé dans du plâtre taloché d'amiante. Il serait intéressant de savoir si d'autres membres contrôlent systématiquement ce type de matériaux et si l'on en trouve régulièrement, il faudrait faire une campagne de contrôle et ajouter ce produit dans la liste des MSCA.

Comme il a été mentionné dans le rapport annuel 2013, les outils mis à disposition ne peuvent évoluer que suite aux retours d'expérience. Le groupe de travail MSCA se réunira encore avant l'été et les intéressés peuvent s'adresser par email auprès du secrétariat : [info@asca-vabs.ch](mailto:info@asca-vabs.ch)

## **Stratégie**

Le comité veut ébaucher une stratégie sur 3 à 5 ans qui tiendrait compte, en plus de l'amiante, d'autres polluants du bâtiment et les défis qui en découlent. L'AG sera invitée à se prononcer sur la stratégie formulée.

→ Un membre partage son avis sur le fait que dans la pratique, les clients apprécient de n'avoir qu'un interlocuteur alors si celui est reconnu pour tous les polluants, c'est un réel avantage. D'autre part, les cantons exigent de plus en plus un diagnostic de plusieurs polluants.

→ A Genève les polluants tels que les PCB et le plomb sont déjà réglementés dans les détails. D'autres cantons pourraient suivre. Ceci contredit les objectifs de l'ASCA qui vise une réglementation unique pour la Suisse. Nous aimerions éviter que chaque diagnostiqueur doive connaître 26 règlements.

Au niveau d'une association suisse, il est difficile de traiter chaque spécificité locale. Le comité a déjà réfléchi à la possibilité de créer des sections locales qui pourraient agir et représenter l'association au niveau local. Par conséquent, le comité accueille volontiers des initiatives de différentes régions.

Le nom de l'association ASCA devrait éventuellement changer, étant donné que d'autres polluants que l'amiante seront intégrés. Toute idée de nouveau nom (intégrant les autres polluants) pour l'association est bienvenue à [info@asca-vabs.ch](mailto:info@asca-vabs.ch)

## **11. Divers**

*Critères de formation* : une hausse des exigences de formation et expérience dans le domaine pour les membres de l'ASCA est bienvenue. Ainsi la qualité du travail peut être assurée, mais il faut aussi être conscient que le nombre de membres peut éventuellement diminuer.

*Analyses* : la question est posée au sujet des analyses qui coûtent maintenant 3x moins qu'il y a 15 ans ! La qualité est-elle toujours aussi fiable ? Le prix n'est pas que lié à la technique mais à la pression du marché qui a évolué. La Suva et le FACH sont aussi conscients qu'il faut assurer la qualité. Un membre rapporte qu'il y a 10 ans, un faux-plafond ne contenait pas d'amiante. Le même faux-plafond en 2012 contenait effectivement de l'amiante, donc la qualité des analyses semble avoir tout de même augmenté. Le comité rappelle dans ce cadre qu'il est important de savoir interpréter les résultats d'analyses, qui ne sont pas des conclusions mais la base du travail de l'expert.

*Lieu de l'assemblée* : une dernière remarque concernant le lieu de l'Assemblée générale qui se déroule principalement en français. Ceci est possible car les Suisse alémanique font généralement l'effort de la langue mais il est important que cette journée se déroule à la frontière linguistique et soit centralisée. Bienne est donc un lieu adéquat.

L'assemblée générale 2014 est clôturée à 16h30.